

Surveillance et répression tous azimuts autour de la Réserve



Publié le 07/08/2022 -- La Dépêche du Midi

L'aire de parking du hameau de La Riverotte à Clermont-le-Fort fait l'objet d'une réglementation très précise. Photos DDM, Xavier Hurtevent

Il ne s'agit pas d'interdire de venir, mais de prévenir les gens qu'ils entrent dans une zone naturelle protégée et où vivent des riverains." Élisabeth Giachetto, maire de Clermont-le-Fort, avait convié cette semaine une partie de son conseil municipal à recevoir les représentants locaux de la gendarmerie et ceux des éco-gardes de la Réserve naturelle régionale (RNR) Confluence Garonne-Ariège, ceci afin de faire le point sur les incivilités croissantes frappant essentiellement la partie clermontoise du site.


Depuis le début de l'été, les épisodes de canicule à répétition, ajoutés à une offre de plus en plus réduite de baignade sur la Ville Rose, ont poussé les Toulousains à fréquenter plus que d'ordinaire la plage des rives de l'Ariège, en contrebas de Clermont-le-Fort, là où la baignade est officiellement interdite mais où bon nombre de personnes viennent pourtant se rafraîchir.

Déjà 5 interventions des pompiers ont été nécessaires pour autant de noyades sauvées à temps (l'une d'elle a eu lieu à Justaret).

"Nous avons également eu 2 départs de feu sur Clermont dans un contexte d'environnement très sec", précise le lieutenant Elise Delavaud, commandant des brigades de gendarmerie de Castanet-Tolosan/Ramonville Saint-Agne.

La gendarmerie, appelée à la rescousse pour rétablir l'ordre surtout le week-end quand les véhicules déferlent en masse, fait savoir que "chaque stationnement non réglementaire doit être sanctionné d'une contravention de 2e classe, soit 35 € (Ndlr : 542 procès-verbaux dressés depuis le début de l'été)".

Mais des discussions sont en cours en préfecture pour faire passer cette infraction de 35 € à 135 €. "Il faudrait obliger les gens à garer leur véhicule et qu'il y ait ensuite un cheminement



vers la plage", suggère le garde-forestier de Clermont-le-Fort, souvent en fâcheuse position entre touristes et autochtones.

Les réseaux sociaux en cause

La problématique environnementale des déchets est également pointée du doigt, à la fois par la municipalité clermontoise et par les éco-gardes de la RNR :

"La forte affluence sur le territoire de la Réserve conduit malheureusement à des incivilités fréquentes : abandon de déchets, mais aussi vols à la roulotte ou à la sauvette" ; Les éco-gardes qui insistent sur l'interdiction de plusieurs zones de la RNR au public " pour préserver une faune et une flore sensibles au piétinement ou au dérangement, mais aussi pour assurer la sécurité du public face au risque de noyade notamment".

Enfin, élus et autorités tirent le signant d'alarme à propos des réseaux sociaux !

Ces dernières années, les bords de l'Ariège et de la Garonne sont largement plébiscités sur les réseaux sociaux, tant par des localisations GPS que par des illustrations flatteuses du site."

Pourtant, les localisations maps mènent souvent directement aux zones où le stationnement est interdit, et les belles photos ou vidéos aux zones fermées ou dangereuses pour le public", regrettent les acteurs du site.

Xavier Hurtevent